POUR LA NOMINATION D'UN MEDECIN DE PREVENTION A TEMPS PLEIN DANS LE VAL DE MARNE

Alors que la médecine de prévention est régie par décret dans la Fonction publique, le Val de Marne est privé de son cabinet médical depuis juillet 2014 avec la mutation de son médecin auprès du secrétariat général.

Actuellement pour obtenir un RDV avec le médecin, il faut contacter la RH. Il vous est alors demandé si cette demande est urgente ou pas.

Dès la 1ére question, la démarche de la part de la DDFIP est intrusive et donc condamnable ! Viendra-t-il un temps où les agents devront exposer leurs motifs ? !!

Les agents soussignés **dénoncent l'absence du médecin de prévention** dans le Val de Marne depuis juillet 2014.
Ils **exigent** que soit rapidement nommé un médecin de prévention pour
- assurer les visites médicales annuelles des personnels non sédentaires
- assurer le suivi médical quinquennal des agents dont il a la charge
- assurer les besoins des agents qui exercent dans des conditions de plus en plus difficiles.
- ne plus dépendre de la direction pour obtenir un rendez-vous

NOM- PRENOM	SERVICE	SIGNATURE

A renvoyer à CGT Finances publiques – 1 place Général Billotte – 94036 CRETEIL CEDEX